



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**  
850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

## **POLITIQUE D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

### **Camp de jour été 2020**

#### **SITUATION COVID-19**

Advenant que la situation évolue et qu'il ne soit plus possible ou permis de tenir un camp de jour par la Municipalité, l'ensemble des participants sera remboursé au prorata des journées/semaines non utilisées si l'annulation est directement liée à la pandémie.

Une priorité sera donnée aux familles dont les deux parents doivent travailler cet été. En cas de doute, et ce même après l'inscription officielle, une preuve pourra être demandée de la part des parents. Si les parents ne sont pas en mesure de fournir cette preuve, l'inscription de l'enfant pourrait être annulée.

#### **AVANT LE 19 JUIN 2020**

Il sera possible d'annuler ou de transférer sans frais des semaines pour le camp de jour estival selon les places disponibles, en déposant une demande écrite, jusqu'au 19 juin 2020.

Après cette date, toutes les semaines réservées seront payables, qu'elles soient utilisées ou non.

Dans le cas d'une modification à la baisse avant le 19 juin, un remboursement sera effectué.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

#### **APRÈS LE 19 JUIN 2020**

Aucun remboursement ne sera effectué, à moins que ce ne soit pour des raisons médicales. La participante ou le participant devra alors présenter une attestation médicale et se verra rembourser la totalité des frais au prorata des jours non utilisés. Aucun frais d'administration ne seront retenus.

#### **FRAIS DE RETARD**

Veuillez noter qu'il n'y aura aucun frais de retard cette année. Les inscriptions seront prises en fonction des places disponibles jusqu'au 19 juin 2020.